



Lavalur le 16 septembre 2014

LOI DE SANTÉ : DU VERBIAGE SUR LA FORME, DES MENACES ET DES RECULS SUR LE FOND !

Le Conseil supérieur de la fonction public hospitalière doit rendre un avis le 11 septembre sur le projet de loi santé présenté par Marisol Touraine. La Fédération CGT de la santé et de l'action sociale émettra un avis négatif.

Après avoir participé à la concertation sur le pacte de confiance et avancé des propositions pour une réforme de fond de notre système de santé et de protection sociale, nous avons été obligés de faire le constat début juillet de l'absence de volonté du gouvernement, malgré les promesses de campagne, de remettre en cause la loi HPST, ce qui a entraîné notre décision de ne plus participer à ce simulacre de débat.

Le projet de loi qui nous est actuellement présenté est pire que ce que nous pouvions attendre. Alors que l'exposé des motifs est ambitieux, le texte mélange des mesures stratégiques et des dispositions purement techniques sans aucune cohérence globale, notamment au niveau du décloisonnement nécessaire entre la prévention, les soins, l'accompagnement médico-social et social.

Nous pouvons citer quelques points avec lesquels nous sommes en complète opposition.

- Le rôle et la place des ARS sont renforcés avec une toute puissance de leurs directeurs généraux, sans aucun contre-pouvoir démocratique. Les nouvelles structures proposées ne font que remplacer les conférences de territoire dont nous avons pu constater l'inefficacité. Par ailleurs, l'assurance maladie est confinée à un rôle d'exécutant et de payeur aveugle.
- L'exemple des groupements hospitaliers de territoire est éclairant. Ils deviennent obligatoires pour les hôpitaux publics et seront imposés par les ARS, alors que toute liberté est laissée au secteur privé lucratif pour se restructurer sur les activités rentables. Ce n'est pas la nouvelle définition du service public hospitalier qui modifiera la donne. L'exemple récent de la menace de fermeture de la maternité de Royan est particulièrement éclairant. Pire, nous considérons que la psychiatrie publique de secteur est frontalement attaquée puisque ses missions pourront être confiées au privé, alors que le fond du problème reste l'insuffisance de moyens, notamment pour développer et maintenir l'extra-hospitalier public.
- En ce qui concerne le tiers payant, d'une part la mesure est renvoyée à 2017, d'autre part, sans suppression de la rémunération à l'acte, elle s'avérera peu efficace en termes d'amélioration de l'offre de soins.
- Enfin, trois sujets particulièrement sensibles pour les personnels hospitaliers ne sont pas traités : la suppression de l'ordre infirmier, la prise en compte de la pénibilité, avec notamment l'importance du travail de nuit dans un secteur fortement féminisé, la démocratie sociale dans les établissements.

Il est clair que, malgré les quelques mesures en trompe l'œil qui pourraient tromper certains, ce projet de loi est très loin des enjeux de la construction d'un grand service public de la santé et de l'action sociale, financé par un système de protection sociale solidaire, que promet la CGT.

C'est pourquoi, nous appelons tous les salariés, et plus largement tous les citoyens, à participer à la journée d'action du 16 octobre organisée par la CGT autour de ces questions.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr